

Conditions générales de ventes Automatismes et Portails de Savoie (279 route des creuses – Seynod - 74600 Annecy) - SAS au capital de 7 775 € - 423 079 508 R.C.S. Annecy

I. Généralités

Nos ventes et prestations de services sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent toutes conditions d'achat.

II. Commandes

II.1. Nos offres, devis ou autres proposition de vente et prestations de services ne comportent aucun engagement de notre part et peuvent, à tout moment, être rétractés ou modifiés unilatéralement par nous.

II.2. La commande prend effet au moment où nos offres, devis ou autres propositions de vente et prestations de services nous sont retournés signés, avec acompte le cas échéant, dans le délai de validité du devis.

II.3. Toute commande implique de plein droit l'adhésion complète aux présentes conditions de vente.

III. Tarifs, prix

Tout prix est considéré comme ferme et définitif à la réception de la confirmation de commande. Les prix des produits sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

Toutes modifications du projet initial qui impliqueraient des coûts supplémentaires d'études ou de mises en œuvre pourront donner lieu à une nouvelle offre de prix.

IV. Délais de livraison

Si indiqués, nos délais de livraison de matériel et/ou prestation sont exprimés à titre indicatif. Les retards ne peuvent justifier l'annulation, même partielle de la commande. Aucune pénalité de retard de livraison ne peut être réclamée.

V. Expéditions et Réception de chantier

V.1 Nos marchandises sont réputées livrées dès leur mise à disposition à l'acheteur en nos locaux.

En tout état de cause, elles sont à la charge de l'acheteur dès la mise à disposition de celui-ci et voyagent notamment à ses risques et périls. **Il appartient au destinataire :**

- De vérifier au moment de la réception, l'état de la qualité des produits procédant au besoin, en présence du livreur, à l'ouverture de tous colis dont l'aspect serait douteux.

- De formuler des réserves en cas d'avaries ou de manquant, des réserves sur le récépissé de transport en spécifiant la nature et l'importance des dégâts (colis endommagé, colis manquant ...)

- De confirmer ces réserves par lettre recommandée au dernier transporteur dans les 3 jours ouvrables suivant la date de livraison.

La non observation de ces formalités rend caduque tout action ultérieure contre le transporteur. Des réserves imprécises ou de caractère systématique, telles que « sous réserve de déballage », « sous réserve de contrôle qualité et quantité » apposées sur le récépissé de transport, sont nulles et non avenues et n'ont aucune valeurs légales.

V.2 La réception de chantier est effectuée à la mise à disposition de notre prestation. Toute réserve sur la prestation effectuée doit être indiqué par écrit lors de la réception sur site avec le représentant d'**Automatismes et Portails de Savoie**.

A partir de la signature de la réception, le client doit s'acquitter de la totalité des sommes restants dues et ce, dans les délais indiqués dans le devis initial.

Les réserves sur la prestation effectuée indiquées le jour de la mise à disposition seront levées en fonction des délais de livraisons et du planning d'**Automatismes et Portails de Savoie**.

Les réserves ne peuvent justifier l'annulation, même partielle de la commande ou une remise sur la prestation.

Le règlement final de la prestation pourra être modulé en fonction du degré d'importance de la réserve à lever.

La garantie légale de conformité commence le jour de la mise à disposition.

VI. Réclamations

Pour les livraisons de matériel : Voir partie V Expédition de ce document.

Pour les prises en garantie de matériel :

Pour toute demande de prise en garantie de matériel, vous trouverez les éléments vous indiquant la durée et le type de garantie sur votre devis.

Vous pouvez adresser cette demande en envoyant les informations nécessaires (Nom, Prénom, Adresse, n° de téléphone, n° du devis ou facture, date de réception, photos, et explication de votre demande) sur notre mail : contact@aps-annecy.fr

La prise en garantie effective du matériel et/ou de la main d'œuvre sera étudiée par Automatismes et Portails de Savoie selon les éléments fournis. Nous devons avoir accès aux éléments installés sur site afin d'approfondir l'étude si besoin.

VII. Conditions de paiement

Les paiements devront intervenir au siège de notre entreprise selon les conditions de règlement figurant sur la facture.

En cas de retard de paiement, pour quelle que cause que ce soit, les sommes dues par nos clients portent de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, intérêt à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal (loi n°92-1442 du 31/12/1992). En outre, le débiteur devra obligatoirement payer une indemnité forfaitaire de 40 €.

En cas de non-paiement, total ou partiel, de toute somme arrivée à échéance, ou en cas de non acceptation par notre client des garanties de paiement demandées par notre entreprise, la totalité des sommes nous restant dues devient de plein droit exigible.

Dans les cas visés ci-dessus, le contrat de vente sera résilié de plein droit sans que le vendeur n'ait besoin d'une mise en demeure préalable.

VIII. Réserve de propriété – Responsabilité

Le vendeur se réserve la propriété des produits faisant l'objet de la vente et des prestations de services, jusqu'au paiement intégral de leur prix par l'acheteur.

En conséquence, l'acheteur sera tenu de prendre les dispositions nécessaires pour que les produits vendus restent jusqu'au paiement intégral du prix, identifiables comme propriété du vendeur, et tout acte de disposition ou de transformation des produits par l'acheteur ne pourra intervenir avant paiement complet du prix avec l'accord préalable du vendeur qui pourra exiger toute garantie qu'il jugera utile, notamment l'acceptation de traites par le sous-acquéreur, étant rappelé qu'à défaut du dit accord des sanctions pénales seront applicables.

En tout état de cause, la responsabilité d'**Automatismes et Portails de Savoie** sera limitée aux dommages directs de la prestation en cause.

IX. Publicité et autorisation de reproduction

Sauf demande contraire écrite du client, le client accepte que des photos du produit, ou avant et après la prestation, puissent être utilisées sur tous supports de communication d'**Automatismes et Portails de Savoie**.

X. Litiges

En cas de contestation relative à l'interprétation de nos conditions générales de ventes, le Tribunal d'Annecy sera seul compétent.

Le droit applicable aux présentes conditions générales et à toutes nos opérations de vente et prestations de services est le droit français.